

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 30 mai 2023, à 19 h 30, à l'École polyvalente La Pocatière, au 950, 12^e Avenue, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette
Monsieur Jean-François Lévesque (à distance – arrivé à 20 h 30)
Madame Valérie Beaulieu
Madame Véronique Brillant
Monsieur Guy Dumont
Madame Marie-Hélène Harvey (à distance)
Madame Dominique Brière
Madame Cloé Gagné
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Madame Martine Paradis
Monsieur Denis Bastille
Madame Nadine St-Onge
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Poste vacant :

Membre de la communauté ayant de l'expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2023-05-0232 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Martine Paradis **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
 - 7.3 Comité de relance de l'École des Vieux-Moulins

8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Poste vacant au conseil d'administration au 1^{er} juillet 2023
10. Formulaire d'évaluation des comités du conseil d'administration
11. Calendrier des séances du conseil d'administration pour 2023-2024
12. Désignation d'un responsable du traitement des plaintes
13. Approbation du plan d'effectifs 2023-2024 du personnel cadre et hors cadre
14. Approbation du plan d'effectifs 2023-2024 du personnel professionnel
15. Approbation du plan d'effectifs 2023-2024 du personnel de soutien
16. Demande d'aide financière (subvention) à Transition énergétique Québec
17. Octroi de contrat de service pour service de concessionnaire et traiteur 2023-2026
18. Autorisation de signature de l'Entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de Francisation Québec
19. Questions diverses
20. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2023-05-0233 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Le directeur général fait état des suivis.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

7.3 COMITÉ DE RELANCE DE L'ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS

Le directeur général dépose un document provenant du comité de relance de l'École des Vieux-Moulins de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité consultatif du transport :

La Politique relative au transport scolaire a été révisée. Les changements sont mineurs et seront présentés au comité de parents le 6 juin 2023.

Comité de vérification :

Une présentation de la liste des comptes en recouvrement depuis 2018 est faite. Plusieurs sont en lien avec des biens dont la valeur est inférieure à 25 000 \$ et pour qui, aujourd'hui, aucune taxe scolaire ne s'appliquerait. Le comité recommande la radiation de ces mauvaises créances.

La présentation des règles budgétaires a été réalisée. Certains enjeux ont été soulevés même si le budget total reste similaire, dont :

- Une baisse de 150 000 \$ au niveau des travaux d'entretien des bâtiments;
- Ajouts de certaines mesures, par exemple :
 - Rehausser le niveau de littératie et de numératie des jeunes;
 - Favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers et valoriser la culture et la citoyenneté québécoise;
 - Soutenir la réussite et le bien-être des élèves (renforcer le lien école-famille dans les milieux défavorisés, poursuite du projet pilote d'aide à la classe au primaire);
 - Accompagner les élèves ayant des besoins particuliers (embauche de personnel);
 - Soutenir l'accès aux données et la transformation numérique (cyberdéfense, etc.);
 - Moderniser la formation professionnelle pour la rendre plus attrayante et pour favoriser la réussite;
 - Contrer la pénurie de main-d'œuvre en éducation;
 - Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire;
 - Utilisation optimale des fonds publics : du niveau de l'excédent annuel des revenus par rapport aux charges : importance de bien planifier l'investissement de nos « anciens » surplus;
- Budget total dédié aux établissements : 10 572 834 \$, soit environ 300 000 \$ de plus que l'an passé et cela s'explique grâce à l'ouverture des 7 groupes de préscolaire 4 ans temps plein;
- 81 % du budget en éducation est dédié à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire.

Comité des ressources humaines :

Le niveau des effectifs a été présenté pour le personnel de soutien, professionnel et hors cadres et cadres. On remarque un ajout pour le personnel de soutien et pour le personnel professionnel.

La planification du portrait des retraites possibles d'ici 5 ans a été présentée, certains corps d'emploi seront à surveiller.

Le comité recommande l'approbation des plans d'effectifs

9. POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1^{ER} JUILLET 2023

Le directeur général informe de la démission de madame Dominique Brière au poste de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires en date du 1^{er} juillet 2023. Celle-ci occupera un poste de membre parent au sein du conseil d'administration.

Le poste a été affiché au même moment que les autres et une analyse des candidatures sera faite afin de trouver le meilleur candidat pour occuper le poste selon les critères recherchés avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2023.

10. FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur général informe les membres qu'un formulaire d'évaluation a été créé pour évaluer les comités du conseil d'administration.

11. CA 2023-05-0234 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2023-2024

CONSIDÉRANT le projet de calendrier des rencontres 2023-2024 déposé;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration tiendra une rencontre dans chaque secteur du centre de services scolaire : La Pocatière, Saint-Pascal et Rivière-du-Loup;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

D'APPROUVER le calendrier des rencontres du conseil d'administration 2023-2024 tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

12. CA 2023-05-0235 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

CONSIDÉRANT les articles 24, 28 et 64 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (LPNE), qui prévoient que le conseil d'administration doit désigner un responsable du traitement des plaintes parmi les membres du personnel du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les fonctions qui sont dévolues au responsable du traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est déjà porté par le Secrétariat général;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

DE DÉSIGNER madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, pour continuer d'exercer les fonctions de responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

QUE la présente désignation soit inscrite au système GDUNO (Gestion du dossier unique sur les organismes), et ce, d'ici au 9 juin 2023.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

13. CA 2023-05-0236 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS 2023-2024 DU PERSONNEL CADRE ET HORS CADRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'organisation administrative des postes du personnel cadre et hors cadre pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT le plan d'organisation des postes du personnel cadre et hors cadre présenté pour consultation au Comité de relations professionnelles des cadres d'école, des cadres d'établissement et des administrateurs conformément à la *Politique de gestion des cadres et aux membres du conseil d'administration* et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Véronique Brillant et résolu :

QUE soit adoptée, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des centres de services scolaires*, l'organisation administrative concernant les postes du personnel cadre et hors cadre, et ce, à compter de l'année scolaire 2023-2024, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 52 postes.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**14. CA 2023-05-0237 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS
2023-2024 DU PERSONNEL PROFESSIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel professionnel, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2023-2024 du personnel professionnel soumis à la consultation des organismes partenaires, dont le Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Grand-Portage (CSQ), et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Dominique Brière et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2023-2024, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 77,4 postes.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**15. CA 2023-05-0238 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS
2023-2024 DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel de soutien, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2023-2024 du personnel de soutien soumis à la consultation des organismes partenaires, dont le Syndicat du soutien scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup, et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Potvin et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général, pour l'année scolaire 2023-2024, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 189,2 postes.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**16. CA 2023-05-0239 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (SUBVENTION)
À TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE Transition énergétique Québec (TEQ) a lancé le programme d'écoperformance visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique des entreprises par le financement de projets ou de mesures liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSS) souhaite demander une aide financière d'environ de sept mille dollars (7 000 \$) pour l'école Sacré-Cœur de La Pocatière, et d'environ trois mille dollars (3 000 \$) pour l'école Hudon-Ferland de Saint-Alexandre (les montants exacts seront confirmés par la suite);

CONSIDÉRANT QUE Transition énergétique Québec (TEQ) exige une preuve de délégation de pouvoir pour traiter les demandes, comme par exemple, une délégation ou une résolution pour la signature des demandes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup ne traite pas les demandes de subvention;

CONSIDÉRANT QUE les projets concernés ont reçu l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et du conseil d'administration (CA) pour le retrait du système de chauffage au mazout remplacé par un système électrique;

CONSIDÉRANT QUE la preuve d'autorisation de signature est le dernier élément qui manque pour déposer les demandes et que ces dernières doivent être traitées avant le début des travaux cet été (fin juin 2023);

CONSIDÉRANT QU'il y aura éventuellement, d'autres demandes de subvention de ce type et qu'il aurait lieu de prévoir une délégation permanente pour la direction des ressources matérielles et du transport scolaire, peu importe le nom de l'organisme émettant le programme, afin de simplifier les procédures;

IL EST PROPOSÉ par Guy Gumont et résolu :

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents des demandes de subventions à Transition énergétique Québec – gouvernement du Québec.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**17. CA 2023-05-0240 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE DE
CONCESSIONNAIRE ET TRAITEUR 2023-2026**

CONSIDÉRANT les besoins exprimés pour un service de concessionnaire pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir de Rivière-du-Loup et celui d'un service de traiteur pour sept (7) services de garde situés sur le territoire et en périphérie de la Ville de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres public pour ce contrat (projet RM-2023-402, projet 1);

CONSIDÉRANT QU'une (1) seule soumission a été reçue, et qu'elle a été jugée conforme après analyse, soit celle de l'entreprise Cafétéria Linda Desjardins pour un montant évalué de 540 846,00 \$ par année, sans taxes applicables, pour environ 503 repas par jour;

CONSIDÉRANT QUE le contrat ne comporte pas de dépense de fonds publics (activités autofinancées);

CONSIDÉRANT QUE le menu doit respecter le guide alimentaire canadien et la politique alimentaire du CSS et que celui-ci sera vérifié par les services éducatifs jeunes avec l'aide des nutritionnistes et que des correctifs pourront être apportés si le cas se présente;

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

QUE soit octroyé à l'entreprise Cafétéria Linda Desjardins, pour l'année scolaire 2023-2024, le contrat pour :

- Un service de concessionnaire à la cafétéria du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir de Rivière-du-Loup, au prix de 7,45 \$ par repas, sans taxes applicables; et
- Un service de traiteur pour les services de garde suivants :

Services de garde	Écoles	Coût par repas (sans taxes applicables)
L'Envol	Roy	5,90 \$
L'Envolée	Joly	5,90 \$
Les Acrobates-de-la-Marée	Vents-et-Marées (Cacouna)	5,50 \$
Le Repaire-des-Moussaillons	Notre-Dame-du-Portage	5,50 \$
Le Coffre-aux-Trésors	Lanouette	5,90 \$
Saint-Arsène	Desbiens	5,50 \$
Beau-Soleil	Internationale Saint-François-Xavier	5,90 \$

- Le coût estimé, par jour, pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir et les sept (7) services de garde est de 3 004,70 \$, sans taxes applicables.

QUE ce contrat puisse être reconduit pour deux termes identiques d'une année, après évaluation du service fourni;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., soit autorisée à signer le contrat et tous les documents découlant de ce contrat, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

18. CA 2023-05-0241 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE LOCALE D'ADHÉSION AUX MODALITÉS COMMUNES D'OFFRE DE SERVICES D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS DANS LE CADRE DE FRANCISATION QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services accueille une clientèle immigrante de plus de 16 ans dans ses locaux;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services doit référer, conformément au deuxième alinéa de l'article 156,24 de la *Charte des droits et libertés de la personne* toute personne ou entreprise souhaitant s'inscrire aux services d'apprentissage du français à Francisation Québec via le portail Québec.ca;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour la mise en œuvre du cadre normatif en vigueur et la reddition de comptes afférente, y compris auprès de l'Office québécois de la langue française et du Commissaire à la langue française, que, d'une part, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en matière d'immigration (MIFI) communique au centre de services scolaire certains renseignements personnels et que, d'autre part, le centre de services scolaire recueille et communique au MIFI certains renseignements personnels conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QUE le MIFI et le ministère de l'Éducation du Québec ont signé l'entente pour favoriser la francisation des personnes domiciliées au Québec qui ne sont pas assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, ainsi que des travailleuses et travailleurs au sein des entreprises 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu:

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise la directrice générale adjointe, madame Caroline Dufour, à signer l'entente administrative locale d'adhésion aux modalités communes d'offre de services d'apprentissage du français dans le cadre de Francisation Québec.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

19. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tiennent à remercier Magali Émond et Marie-Lyne Cayouette pour leur implication exceptionnelle au cours des quinze dernières années à titre de parents impliqués dans les conseils d'établissement, le comité de parents et le conseil d'administration du centre de services scolaire, et ce, dans une approche constructive. Elles ont toujours eu à cœur les élèves de nos écoles publiques et toutes leurs réussites. Leur dévouement à travers toutes ces années est remarquable. Merci!

20. CA 2023-05-0242 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 48)

IL EST PROPOSÉ par Marie-Lyne Cayouette et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond